

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-304

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mars 2011, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un premier projet de règlement numéro 1886-304 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) créer la zone Habitation H09-21 et la zone Habitation H09-22 à même la zone Industrie I09-05; b) annuler la zone Industrie I09-05* ».

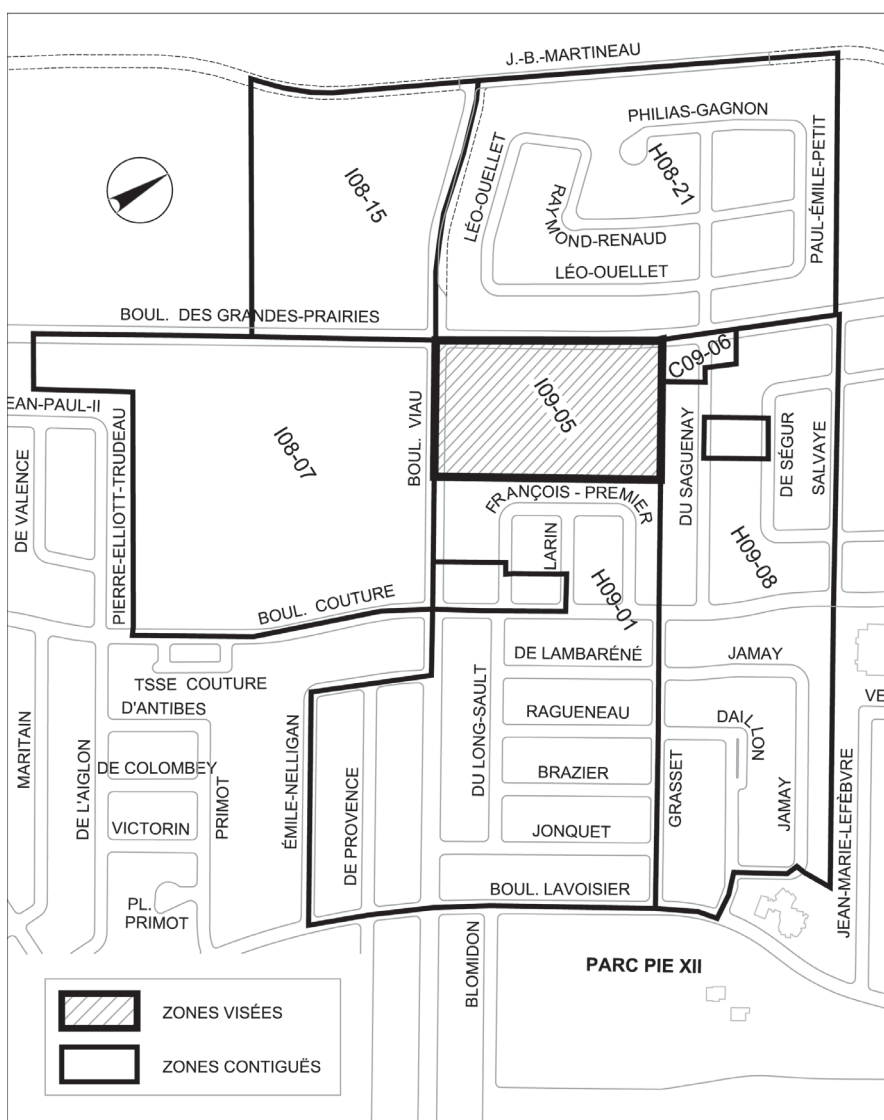
Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, **le mercredi 23 mars 2011, à 17 h, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le premier projet de règlement vise la zone Industrie I09-05.

Le plan ci-dessous, illustre la zone visée et ses zones contiguës.



RÈGLEMENT 1886-304

Ce premier projet de règlement, le résumé et le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 15^e jour du mois de mars 2011.

Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement